



CAGNOTTE POUR LES FORCES DE L'ORDRE

PARIS, le 19 juin 2019



Les membres des forces de sécurité ont subi des violences exceptionnelles ayant entraîné de nombreuses blessures au cours de manifestations des gilets jaunes.

Une cagnotte est ouverte au profit des personnels blessés.

Tout collègue blessé **entre le 17 novembre 2018 et le 7 février 2019** lors des manifestations gilets jaunes peut constituer un dossier de demande de secours.

PHASE 1

Les collègues blessés après le 7 février 2019 pourront constituer un dossier dans les mêmes conditions à compter du 16 juin 2019

Remplir le formulaire disponible sur le site internet de la fondation Louis Lepine complété et transmis **avant le 15 juillet 2019**.

Un secours fixe si le fonctionnaire a effectivement été blessé à l'occasion d'une manifestation des gilets jaunes au cours de la période définie.

Un secours variable en fonction du nombre de jours d'incapacité de travail ou d'arrêt maladie médicalement constatés le cas échéant.

PHASE 2

VERSEMENT DES FONDS

À l'issue de l'instruction des demandes, distribution par virement aux personnels blessés.



Bureau Île-de-France

52, rue Crozatier 75012 PARIS
01.42.38.57.61

